

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **31 (1923)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de samaritains voueront leur attention à cet objet et s'efforceront d'adresser leurs communications en temps utile.

Avec nos meilleures salutations,

Le Secrétariat central de l'Alliance suisse des samaritains,
A. RAUBER.

Au secours du Japon

Ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, les sociétés de la Croix-Rouge du monde entier ont collaboré pour venir en aide à la Croix-Rouge japonaise ensuite du tremblement de terre de ce pays.

La Croix-Rouge suisse a envoyé fr. 20 000 pris sur son modeste capital.

La Croix-Rouge allemande a fait 20 l. stg.

La Croix-Rouge américaine a réuni près de 9 000 000 de dollars. La promptitude avec laquelle les souscriptions ont afflué aux Etats-Unis, ensuite d'un appel du Président Coolidge, est vraiment remarquable: en 24 heures, New-York donna 500 000 dollars. Dix vaisseaux chargés de milliers de tonnes de marchandises, de médicaments, de nourriture, de vêtements et de matériaux de construction quittaient les côtes américaines pour traverser le Pacifique.

Les Croix-Rouges argentine, belge, britannique, canadienne, cubaine, danoise,

néerlandaise, norvégienne, suédoise, tchécoslovaque et d'autres ont ouvert des souscriptions nationales.

En Angleterre, 15 jours après la catastrophe, les fonds recueillis en faveur du Japon dévasté atteignaient 80 000 l. stg.

En France et dans ses colonies, des sommes énormes ont été recueillies, plus de 3 000 000 à la fin de septembre.

L'Italie a pu faire des expéditions de marchandises pour une valeur de près de 2 000 000 de liras. La Croix-Rouge polonaise a envoyé de l'argent et des étoffes, la Russie a expédié des médicaments.

Enfin le Comité international de Genève, de même que l'Union internationale de secours aux enfants ont reçu des milliers de francs destinés aux Japonais.

L'entr'aide internationale, par le canal de la Croix-Rouge, n'est pas — on le voit par les chiffres qui précèdent — un vain mot.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel Assemblée générale du 8 novembre 1923

Charmante réunion annuelle, à laquelle plus de 30 membres avaient pu assister. Le président, M. le Dr de Marval, ouvre la séance, et dans son rapport sur l'exercice écoulé, dit entr'autres:

« Rien d'extraordinaire ne s'est passé au cours de l'exercice qui vient de s'écouler. Notre section l'a commencé avec 95 mem-

bres, il se termine avec 100 membres. Il y a bien eu quelques démissions et quelques admissions, de même de quelques transferts; ceux-ci n'ont cependant guère modifié le nombre de nos membres.

Nous comptons, à fin juin 1923: 83 infirmières, 5 infirmiers, 12 releveuses.

Je regrette que le recrutement ne se

fasse pas plus facilement, car il serait parfois utile que notre Bureau de placement eût un plus grand choix d'infirmières à disposition. En effet, la plus grande partie de nos gardes-malades ont des places stables, de longue durée, de sorte que celles qui sont réellement à la disposition du Bureau pour la clientèle privée ne sont guère qu'une vingtaine. C'est peu quand il s'agit de faire un choix judicieux, et nous savons tous que toutes les infirmières ne sont pas également qualifiées pour toutes les places. D'autre part, je sais bien que si nous avions un plus grand nombre de ces « itinérantes » nous aurions souvent de la peine à les placer toutes.

C'est qu'en effet notre Bureau a moins de demandes que précédemment. Pendant les neuf premiers mois de cette année, le nombre des placements a diminué de 23 en comparaison de l'année dernière. A quelles circonstances faut-il attribuer cette diminution ?

Certainement que les difficultés économiques dans lesquelles notre pays se débat depuis des années, jouent un rôle prépondérant. « On y regarde à deux fois » avant d'engager une garde, car les budgets de tant de familles ont dû être réduits, et la présence d'une infirmière augmente fortement les dépenses d'un petit ménage, aussi préfère-t-on s'en passer. A cela vous ne pouvez rien !

Mais il y a d'autres raisons : On entend assez souvent exprimer la crainte que les gardes se fassent servir, qu'elles racontent trop facilement ce qu'elles voient et entendent dans les familles, de sorte qu'elles apportent parfois plus de complications que d'aide. Ces « on dit » dont l'écho parvient jusqu'à notre Bureau font à nos gardes une mauvaise réputation. Je veux bien croire que cette réputation fâcheuse est en général imméritée ou fortement exagérée ; je sais aussi que bien souvent

il suffit que des gens qui avaient certaines craintes, se rendent compte de leur erreur lorsqu'une de nos gardes entre dans leur milieu. Il n'en reste pas moins que quelques infirmières ont été fautives parce qu'elles n'ont pas eu assez de tact, parce qu'elles n'ont pas su se tenir à leur place, parce qu'elles ont manqué de discrétion.

Il nous semble donc que, pour lutter contre cette réputation, il devrait y avoir entre nos gardes de l'Alliance plus de cohésion, plus de solidarité, et le désir de forcer l'opinion publique à reconnaître que s'il y a malheureusement des infirmières qui se font servir et qui ne brillent pas par la discrétion, ce ne sont pas celles de notre section, de notre Alliance.

Il faut que nos gardes se tiennent à leur place dans les familles où elles sont appelées, il importe qu'elles ne deviennent pas familières avec leur entourage, même lorsqu'on est si aimable avec elles qu'elles pourraient se croire à la maison, et dès lors risquer de s'abandonner à dire des choses qu'elles n'ont à révéler à qui que ce soit. J'y insiste : il faut que la discrétion soit telle et que le secret professionnel soit si scrupuleusement gardé, que les clients puissent être absolument tranquilles à cet égard.

Souvenez-vous, je vous prie, que vous arrivez toujours chez des gens qui attendent beaucoup de vous, souvent plus que vous ne pouvez donner. On ne se rend pas compte, par exemple, que des gardes-malades qui ont rarement des nuits parfaites ne peuvent à la longue prodiguer à leurs malades des soins jours et nuits, qu'elles sont parfois très fatiguées et que cette lassitude peut avoir une influence sur leur humeur ! Ne vous fâchez pas, ne vous emportez pas, mais expliquez tranquillement la situation, au besoin parlez-en au médecin-traitant pour qu'il vous vienne en aide.

Evitez aussi de vous placer sur un pied de camaraderie avec les domestiques ; ne leur faites point de confidences, ne leur parlez pas de votre malade, de ce que vous pensez de son état ; ne leur racontez rien des autres malades que vous avez soignés. Rappelez-vous que les domestiques rapporteront cela, peut-être seulement après votre départ, mais ces racontars de l'escalier de service vous feront du tort tôt ou tard, et font du tort à notre institution.

Ne dénigrez pas vos collègues dans les milieux où vous travaillez ; ne les jugez pas, même si on les critique devant vous. Défendez-les au contraire, faites ce que voudriez qu'on vous fit à vous-mêmes. Rappelez-vous que les absents ont tort, qu'ils ne peuvent se disculper, et que les plaintes qu'on vous adresse à leur égard sont souvent exagérées, ou déformées, ou même inventées. Souvenez-vous que vous faites partie d'une même famille — l'Alliance suisse des gardes-malades — et que vous devez atténuer dans la mesure du possible les jugements défavorables qu'on pourrait porter devant vous sur vos collègues.

Soyez toujours très polies, même si les personnes chez lesquelles vous êtes ne le sont pas avec vous ; vous leur en imposerez par votre calme, par votre modestie, par votre tenue qui doit être parfaite ; rappelez-vous que vous n'êtes là qu'en passage, ce qui vous aidera à prendre votre mal en patience.

Ne parlez pas de vos soucis ou de vos ennuis personnels, ni de votre santé si elle laisse à désirer ; ne prenez pas de médicaments au vu et au su de toute la famille, car vous savez qu'on admet difficilement qu'une garde soit souffrante, qu'elle ait parfois besoin de penser à elle-même et que son malade ne soit pas sa seule et unique préoccupation.

Je termine par ces mots que m'écrivait dernièrement notre directrice sœur Cécile Montandon qui est votre confidente et que vous appréciez au moins autant que moi : « Il faudrait se souvenir qu'il vaut toujours mieux porter seul son propre fardeau, tout en aidant de tout notre cœur aux malades confiés à nos soins à porter le leur, car on ne rencontre que rarement des personnes qui comprennent que l'infirmière a aussi des soucis, parfois très cuisants, et qui sympathisent avec elle.

Nous devrions nous souvenir que nous serons jugées et appréciées dans la mesure où nous aurons passé inaperçues grâce à notre savoir-faire, à notre humeur toujours égale et à notre discrétion. »

Et permettez-moi d'ajouter que vous devez tendre à cette perfection non seulement pour vous et pour vos malades, mais encore pour le bon renom de l'association à laquelle vous appartenez et dont la réputation doit être toujours plus excellente.

Après le rapport présidentiel, on en vint aux comptes qui présentent un excédent de recettes d'environ fr. 100. Il a pu néanmoins être fait les subventions suivantes qui ont été votées à l'unanimité : don de fr. 100 (soit un franc par membre) à la caisse de secours de l'Alliance suisse ; fr. 100 à notre dévouée caissière, et fr. 50 au Bureau de placement à Neuchâtel. La petite caisse de secours de la section neuchâteloise, dont la fortune atteint aujourd'hui fr. 4123, n'a reçu que le produit de la cachemaille suspendue au Bureau de placement, soit fr. 20.

Après approbation des comptes et de la gestion, on passe aux nominations statutaires : les sœurs Louise Buehler et Jeanne Décosterd sont nommées vérificatrices des comptes, et la liste des six délégués pour l'assemblée générale d'Oltten est mise au point.

La cotisation des membres pour 1923 à 1924 est fixée à fr. 10 (abonnement obligatoire au nouveau journal de la société « Blätter für Krankenpflege—Bulletin des gardes-malades » compris).

Enfin le président explique et commente le nouveau projet de statuts de l'Alliance. Une intéressante discussion s'engage au sujet de l'article 1^{er}, concernant le maintien au sein de l'Alliance des releveuses-gardes de nourrissons, ou leur exclusion dorénavant. Pour la section de Neuchâtel, cette question n'a pas une très grande importance; il paraît en être autrement dans d'autres sections, Neuchâtel en effet n'a qu'un très petit nombre de gardes-releveuses et la demande de ces gardes est peu fréquente au Bureau de placement.

L'assemblée décide à l'unanimité que la section neuchâteloise désire le maintien des releveuses-gardes de nourrissons dans l'Alliance, mais proposera à l'assemblée d'Olten que ce personnel soit placé dans

une catégorie spéciale (catégorie B, la catégorie A étant formée par les infirmières et les infirmiers) avec costume et insigne en argent spéciaux, s'occupant exclusivement des accouchées et des bébés, et que le temps d'études de cette catégorie soit prolongé de manière à rendre plus aptes à leur travail les releveuses qui dorénavant devront avoir aussi des connaissances étendues dans le soignage des poupons.

Puis ce fut, autour des deux grandes tables, le bruit joyeux des cuillers et des tasses....., mais après trois heures de délassement pendant lesquelles les membres furent heureux de se retrouver et de siroter gaiement une tasse de thé, l'heure vint où il fallut retourner auprès des malades qui attendent leur infirmière..... Au gré de chacune cette heure vint trop tôt; il subsiste l'espoir de se retrouver dans six semaines, à la fête de Noël!

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des gardes-malades, section de Bâle. — Admissions: Sœur Adèle Knœbel, de Bâle; Hulda Watermann, de Dortmund.

Section de Berne. — Admissions: Sœur Thecla Bruderer, de Trogen; Théa Thürler, d'Erlenbach.

Candidates: R. Hélène Tschudi, 1896, de Glaris; Dora Maurer, 1895, de Kirchlindach; Cécile-Charlotte Gessler, 1893, de Bâle; Lina Hasler, 1898, de Schupfart; Marguerite Luginbühl, 1894, d'Obertal.

Démotions: Martha et Rosa Schlatter, qui sont transférées dans la section de Genève; M^{me} Frida Dobson-Gerber, pour cause de mariage.

Section de Genève. — Mardi 4 décembre, à 20 h. 15, au local de la section, 11, rue Massot: *Causerie de M. Ch. Nogarède sur la tuberculose infantile et sa prévention* avec projection d'un film pris à Clairmont s. Sierre.

Invitation cordiale à tous nos membres.

Section de Neuchâtel. — Admissions: M^{lle} Esther Perrinjaquet, des Geneveys s. Coffrane; M^{lle} Emma Guédât, d'Ocourt (Berne); M^{lle} Alice Rosselet, du Locle.

Transfert dans la section de Zurich: Sœur Hedwige Bioley.

Section de St-Gall. — Admissions: Hanna Lutz, releveuse; Berta Mœstinger, releveuse; Elisabeth Muehlhæuper, de Karlsruhe; Emma Tierse, releveuse, de Memmingen; Ida Zollikofer, releveuse, de St-Gall.

Décès: Sœur Emma Huerlimann.

Section de Zurich. — Admissions: Sœur Ida Himmelberger, de Schwellbrunn; Emmy Homberger, de Bertschikon; les gardes de nourrissons Martha Gygli, d'Eriswil; Hedwige Landolt, de Zurich; Elisabeth Stæhelin, de Bâle.

Transfert de Neuchâtel à Zurich: S^r H. Bioley.

Candidates: Les sœurs Marie Stettler, 1898, d'Eggiwil; Ida Sigg, 1896, de Dœrflingen. Les releveuses Berta Bryner, 1892, de Zurich; Frieda Etzweiler, 1900, de Stein a. Rh.; Frieda Wegmüller, 1892, de Wechingen; Mina Bartschi, 1895, de Sumiswald; Flora Branger, 1892, de Davos; Elsy Dubs, 1900, de Zurich; Berta Herbener, 1899, de Randegg; Lina Huber, 1900, de Zurich; Emmy Oetiker, 1893, de Männedorf; Gertrude Weber, 1898, de Veltheim.

Démotion: Sœur Hulda Zimmermann, garde-malade, décédée en Amérique.